

Amiens le 12/11/2019

Aujourd'hui se sont tenues les CAPL1 et CAPL2 chargées d'examiner les candidatures à la liste d'aptitude.

Dans les déclarations liminaires (à consulter sur notre site internet), les représentants Solidaires Finances Publiques ont rappelé leurs revendications en matière de promotion interne. Ils ont également insisté sur l'égalité de traitement des candidatures quelle que soit l'origine, le métier, l'affectation des agents.

Les lauréats seront connus à l'issue des CAP nationales qui se tiendront début 2020.

## ***CAPL2 Liste d'aptitude de C en B***

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques** : Bruno ADAM et Pascal OUCI (titulaires), Patricia BERNAUD et Céline DEFEVER (suppléantes).

Le président indique que les potentialités pour la DISI Nord sont de **2 pour cette année**. Il rappelle que la sélection des candidatures se doit d'être très sélective compte tenu du peu de potentialités offertes.

Avant la tenue de la CAPL, la liste fournie ne comporte aucun agent dans la catégorie EXCELLENT, 7 dossiers sont dans la catégorie TRÈS BON et 15 dans la catégorie À REVOIR.

L'ensemble des dossiers des candidats est évoqué.

Après une courte interruption de séance à la demande du président, celui-ci communique ses propositions pour les soumettre au vote :

- 3 dossiers sont classés en catégorie EXCELLENT
- ajout de 2 dossiers en catégorie TRÈS BON soit un total de 6 dossiers
- 13 candidatures restent en catégorie À REVOIR

Vote :           Solidaires Finances publiques    CONTRE  
                  CGT    POUR

Pour **Solidaires Finances Publiques**, ce vote ne remet pas en cause la qualité des dossiers présentés. Il souligne la faiblesse des potentialités et les modalités subjectives de la sélection telle qu'effectuée actuellement.

Le président a ensuite communiqué le classement des dossiers EXCELLENT. Celui-ci doit être publié sur le site de la DISI Nord.

# **CAPL1 Liste d'aptitude de B en A**

**Solidaires Finances Publiques** était représenté par Laurent DEMOLLIENS (titulaire), Claudie Le HENAFF (suppléante) et Patricia BERNAUD (experte).

Aucun représentant élu de la CGT n'étant présent, les dossiers ont été évoqués par un expert.

Le président de séance, Monsieur Jean-Louis Bonnefoi rappelle les potentialités :  
4 pour les 7 DISI, dont 1 pour la DISI Nord.

Il insiste sur la durée très longue pour faire avancer un dossier de À REVOIR à EXCELLENT puis, selon les potentialités et le nombre de postulants, pour accéder au grade supérieur après validation par la CAP nationale.

Il a également rappelé la note de la DG "*sur la nécessité de pouvoir dérouler une carrière dans le nouveau grade*" et sur le fait que la liste d'aptitude ne doit pas constituer "un couronnement de carrière".

**Solidaires Finances Publiques** dénonce la faiblesse du Plan de Qualification Ministériel qui a des répercussions sur la promotion interne (liste d'aptitude, concours, examen professionnel).

**Avant CAPL**, le classement dans chacune des catégories est la résultante des CAPL 2018 et de la restructuration des DISI :

3 EXCELLENT (1 DISI Nord et 2 DISI Paris Normandie), 4 TRÈS BON (2 Nord et 2 Paris Normandie) et 11 À REVOIR ont été évoqués par la commission.

Après une courte suspension de séance, le président a fait part de sa décision et l'a soumise au vote :

- aucun ajout d'agent dans la catégorie EXCELLENT
- ajout d'un agent dans la catégorie TRÈS BON
- 10 agents sont maintenus dans la catégorie À REVOIR

Conformément à la position annoncée dans la liminaire, **Solidaires Finances Publiques** a voté CONTRE.

Ce vote ne constitue pas une remise en cause de la qualité du dossier des agents, mais se justifie par les potentialités trop faibles et la subjectivité de la sélection.

La CGT n'a pas voté, l'expert n'ayant pas voix délibérative.

Le président a ensuite communiqué son classement des 3 agents de la catégorie EXCELLENT ; celui-ci doit être prochainement mis en ligne sur le site intranet de la DISI Nord.

Il a ensuite fait remarquer que les différents ESI étaient bien représentés dans chacune des catégories, sans pour autant en faire un critère de sélection.

**!!! Un dossier en vue de la liste d'aptitude se prépare sur le long terme !!!**

*Il est évalué sur les qualités personnelles de l'agent, plus ou moins mises en valeur par les qualités rédactionnelles de son évaluateur.*

*La plus grande vigilance doit être portée sur la cohérence entre le tableau synoptique et les appréciations littérales.*

*N'hésitez pas à contacter un représentant du personnel dès la période d'entretien annuel.*